

**CONVENTION PORTANT SUR LES MESURES VISANT A FAVORISER  
L'ACCÈS A LA LECTURE DES ENFANTS SCOLARISES ET JEUNES DE MOINS  
DE 16 ANS HABITANT ESSEY-LES-NANCY**

**Entre :**

- La ville d'ESSEY-LES-NANCY, représentée par Monsieur Michel BREUILLE, Maire d'Essey-lès-Nancy, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil Municipal d'Essey-lès-Nancy du 27 mai 2024,

**Et :**

- La section d'Essey-lès-Nancy de l'association départementale « Culture et Bibliothèque pour Tous », représentée par Monsieur Michel ELIPOT, Président de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous », sise dans la Maison des associations, 1 rue des Basses Ruelles, dénommée ci-après le bénéficiaire.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE I : Exposé des motifs**

L'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » est installée à Essey-lès-Nancy depuis 1977 et offre ses services sous la forme de prêt de livres après versement d'une cotisation annuelle, individuelle ou familiale de ses adhérents, le prêt de livres étant payant au prorata de la valeur du livre emprunté.

Il existe au sein de la bibliothèque une section jeunesse s'adressant aux jeunes de moins de 16 ans.

La ville d'Essey-lès-Nancy souhaite faciliter l'accès à la lecture du plus grand nombre d'enfants scolarisés et d'adolescents de moins de 16 ans de la commune.

**ARTICLE II : Engagements réciproques**

A-Adhésion individuelle et gratuité du prêt

1) La section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » s'engage à autoriser l'abonnement individuel de jeunes de moins de 16 ans habitant la commune, sous la responsabilité de leur représentant légal, dont la famille n'a pas souscrit d'abonnement pour le prêt de livres.

Le montant annuel de cet abonnement est de 2 € à la date de la signature du présent avenant. A noter que le montant annuel d'un abonnement pour une famille (parents + enfants) est de 12€.

2) Pour tous les jeunes de moins de 16 ans habitant la commune et ayant souscrit un abonnement annuel à titre individuel par le versement de 2 €, sous la responsabilité de leur représentant légal, ou à titre familial, la ville d'Essey-lès-Nancy s'engage à participer à l'achat de livres destinés à ce public et de fournitures (plastiques, fiches, toiles,...). Pour ce faire, un montant de 0,65 € par livre emprunté sera appliqué à l'ensemble des livres prêtés dans l'année pour constituer un fonds qui sera géré par la ville. Toutefois, ce fonds ne pourra pas dépasser

un plafond de 3 500 €. La commune procédera aux achats sur demande de l'association et dans la limite des crédits disponibles déterminés selon la règle ci-dessus, chaque achat de livres ou de fournitures donnant lieu à l'émission d'un bon de commande pour règlement du fournisseur. Les livres restent propriété de la ville et sont mis à disposition de la section d'Essey-lès-Nancy.

### B-Actions en direction des enfants scolarisés sur la commune

1) La section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » mène en coordination avec les classes des écoles maternelles et primaires, mais aussi avec le Centre de Loisirs sans Hébergement ou l'association des Tout Petits, des actions qui visent à favoriser chez un public de très jeunes enfants la découverte du livre. Ces actions se déclinent en prêts de livres ou en séances d'animation comme « Heure de conte » ou « Livrentête ». L'association s'engage à offrir un abonnement annuel gratuit pour tous les enfants scolarisés en cours préparatoire dans les écoles élémentaires d'Essey-lès-Nancy, sous réserve d'une inscription.

2) La ville d'Essey-lès-Nancy s'engage à participer au financement des actions en direction des enfants scolarisés sur la commune, des enfants fréquentant les dispositifs périscolaires et extra scolaires et des enfants fréquentant la maison de la parentalité et le « relais parents enfants » pour les années 2025 à 2027 comme suit :

- sur la base d'une part fixe correspondant à subvention annuelle de 1 200 €,
- sur la base d'une part variable annuelle calculée comme suit :

Chaque action supplémentaire, au-delà de 28, active la part variable à raison de 35 € par action supplémentaire.

### **ARTICLE III : Modalités d'application**

1) Le choix des livres à acheter est du seul ressort de la section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous ».

2) Au terme de chaque année, la section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » s'engage à fournir une comptabilité exacte des prêts de livres consentis aux jeunes de moins de 16 ans habitant la commune et ayant souscrit un abonnement à titre individuel ou familial, ainsi qu'un état précis des actions menées en coordination avec les écoles maternelles et primaires de la commune.

### **ARTICLE IV : Publicité et communication**

1) La ville d'Essey-lès-Nancy pourra faire connaître par tout moyen de diffusion et en accord avec l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » l'action à laquelle elle participe pour développer la lecture chez les jeunes de moins de 16 ans de la commune.

2) La section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » devra explicitement indiquer la gratuité des prêts de livres de la section jeunesse et nommer son partenaire : la ville d'Essey-lès-Nancy, sur l'ensemble des supports édités par l'association.

## **ARTICLE V : Date d'effet, durée et dénonciation de la convention**

La présente convention est conclue et acceptée pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite dans la limite de 3 années au terme desquelles elle pourra faire l'objet d'une renégociation, soit jusqu'au terme de l'année 2027. Elle prend effet à la date de sa signature. Elle peut être dénoncée avec un préavis de 3 mois par les signataires par lettre recommandée avec accusé de réception avant chaque date anniversaire.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas :

- d'inobservation de l'une des clauses de la présente convention,
- de dissolution de la section d'Essey-lès-Nancy de l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous ».

Fait à Essey-lès-Nancy, le 28 mai 2024

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le

Monsieur Michel BREUILLE  
Maire d'Essey-lès-Nancy

Monsieur Michel ELIPOT  
Président de l'association départementale  
« Culture et Bibliothèque pour Tous »

N.B. : merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »